

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 2 FEVRIER 2023

N° 2023-44 **MISE EN PLACE D'UNE ETUDE POUR LA PRATIQUE DE GESTION DIFFÉRENCIÉE –
SITE DE LA MORLIERE A SIGOURNAIS**

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 concernant la délégation à la Présidente,

Dans le cadre de l'évolution de la gestion des espaces verts et notamment des arbres,

La Présidente a sollicité l'entreprise TERRA AMENITE afin de nous accompagner dans la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts du site de la Morlière à Sigournais.

La Présidente valide le coût total de ces prestations pour un montant de 4 133,48 € TTC.

À CHANTONNAY, le 2 février 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 03/02/2023.